



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture
et Patrimoine

Arrêté n° 2014 363 - 0004
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Pierre-aux-Liens de LODEVE (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet du département de l'Hérault,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 09 décembre 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Saint-Pierre-aux-Liens de LODEVE (Hérault) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ampleur de ses volumes et la qualité de son architecture associant harmonieusement un vocabulaire néo-classique à des formes néo-renaissance, formule originale en ce milieu de 19^e siècle par rapport aux autres productions de cette époque dans la région ;

ARRETE :

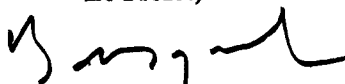
Article 1^{er} : Est inscrite, en totalité, **l'église Saint-Pierre-aux-Liens de LODEVE (Hérault)** située rue de la Lergue, figurant au cadastre, section AB, sous le n°196, d'une contenance de 780 m², appartenant à la COMMUNE de LODEVE identifiée au SIREN sous le n°213 401 425. Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le **29 DEC. 2014**

Le Préfet,


PIERRE DE BOUSQUET

